



Législature 2015-2020
DELIBERATION N°7-2019
DU 19 DECEMBRE 2019

**CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE CONCERNANT DES AMORTISSEMENTS COMPLÉMENTAIRES
AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019 DE LA COMMUNE
DE PERLY-CERTOUX**

Vu l'article 30, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le projet pour la commune de se donner la possibilité d'enregistrer des amortissements complémentaires dans le compte de fonctionnement 2019 comme proposé par la commission des finances lors de la séance du 11 novembre 2019 relative au budget 2020;

Vu l'analyse de l'impact des amortissements complémentaires proposés en 2019 sur les charges de fonctionnement futures;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

décide

à l'unanimité des membres présents, soit 17 voix « pour »

1. De procéder à des amortissements complémentaires en 2019 d'un montant total de 1'000'000 CHF sur les investissements suivants :

- Compte 3410.001.14000.00 Terrain et patinoire synthétiques	300'000 CHF	
Total à charge de la rubrique 34.383 du compte de résultat		300'000 CHF
- Compte 6150.019.14010.00 Aménagement Chemin du Relai	100'000 CHF	
- Compte 6150.028.14010.00 Zone 20 et aménagement de 4 places dans le village Perly	600'000 CHF	
Total à charge de la rubrique 61.383 du compte de résultat		700'000 CHF

2. De comptabiliser ces amortissements complémentaires en 2019 sous les rubriques 34.383 pour un montant de 300'000 CHF et 61.383 pour un montant de 700'000 CHF.
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de 1'000'000 CHF.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

Pour Monsieur Christian Cheyroux,
Président
Jacques Nierlé,
Secrétaire général